

3 février 2006

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

EUROFINS SCIENTIFIC

(Eurolist)

1. Par courrier du 2 février 2006, reçu le jour même, la société en commandite de droit luxembourgeois Analytical Bioventures (sise 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg), contrôlée par M. Gilles Martin, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 décembre 2005, par suite de l'acquisition de droits de vote double, les seuils de 15% et de 20% des droits de vote de la société EUROFINS SCIENTIFIC et détenir alors, à titre individuel, 2 220 000 actions représentant 4 440 000 droits de vote, soit 16,15% du capital et 21,67% des droits de vote de cette société¹.

Le concert² existant entre M. Gilles Martin, son épouse Mme Valérie Hanote et leurs enfants³, M. Yves-Loïc Martin et la société Analytical Bioventures SCA (sise 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg), contrôlée par M. Gilles Martin⁴, n'a franchi, quant à lui, aucun seuil, et détenait au 31 décembre 2005, 6 732 170 actions EUROFINS SCIENTIFIC représentant 13 464 340 droits de vote, soit 48,97% du capital et 65,72% des droits de vote de cette société, de la façon suivante :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Analytical Bioventures	2 220 000	16,15	4 440 000	21,67
M. Yves Loïc Martin	22 600	0,16	45 200	0,22
M. Gilles Martin et ses enfants mineurs	4 382 400	31,88	8 764 800	42,78
<i>Dont M. Gilles Martin</i>	<i>4 308 840</i>	<i>31,34</i>	<i>8 617 680</i>	<i>42,06</i>
Mme Valérie Hanote, épouse Martin	107 170	0,78	214 340	1,05
Total actionnaires familiaux Martin agissant de concert	6 732 170	48,97	13 464 340	65,72

¹ Sur la base d'un capital composé de 13 747 556 actions représentant 20 488 835 droits de vote.

² Cf. D&I 202C1383 du 18 octobre 2002 et 202C1506 du 15 novembre 2002.

³ Les enfants mineurs de M. Gilles Martin et de Mme Valérie Hanote, sont nu propriétaires d'actions EUROFINS SCIENTIFIC, l'usufruit revenant à M. Gilles Martin et à Mme Valérie Hanote.

⁴ Détenue à 99,99% par M. Yves-Loïc Martin commanditaire, et ayant pour unique associé commandité, la SARL Bioventures Management dont M. Gilles Martin est le co-gérant et le détenteur de 100% du capital.

2. Monsieur Gilles Martin, agissant en qualité de gérant de la SARL Bioventures Management, a complété sa déclaration de franchissement de seuil par la déclaration d'intention suivante :

« Les objectifs qu'a l'intention de poursuivre la société Analytical Bioventures S.C.A. au cours des douze mois à venir sont les suivants :

- Arrêt /poursuite des achats d'actions de la société EUROFINS SCIENTIFIC :

Le franchissement de seuil susvisé ne résulte pas de l'acquisition d'actions mais de la simple application des dispositions statutaires prévoyant l'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues consécutivement sur un compte nominatif depuis trois ans.

- Acquisition ou non du contrôle de la société EUROFINS SCIENTIFIC :

La société Analytical Bioventures agit de concert avec les actionnaires suivants de la société EUROFINS SCIENTIFIC : Yves-Loïc Martin, Gilles Martin, Valérie Hanote, Alice Martin, Béatrice Martin, et Patricia Martin.

Les membres du concert dont fait partie la société Analytical Bioventures S.C.A. agissent dans le respect des dispositions du pacte d'actionnaires conclu entre eux le 20 septembre 2002 (aux termes duquel chaque partie s'est notamment engagée vis-à-vis des autres à conserver au moins 93,5 % des participations qu'elle détient pendant une durée de cinq années à compter du 20 septembre 2002, exception faite des transferts entre les parties membres de ce concert qui sont assujetties à un droit de préemption mutuel) .

- Demande de nomination de la société Analytical Bioventures ou d'une ou plusieurs personnes comme administrateur au conseil d'Administration de la société EUROFINS SCIENTIFIC :

Des membres du concert sont déjà administrateurs de la société : Monsieur Gilles Martin, Madame Valérie Hanote, Monsieur Yves-Loïc Martin. »